



## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 10 avril 2025  
Présidence : M. Bernard Cottier  
Objet : Préavis n° 2025/08 : Stade du Croset – Réfection du terrain B – Crédit de construction

\* \* \*

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/08,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

1. d'accepter la réfection du terrain de football B du stade du Croset ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'734'000.- (un million sept cent trente-quatre mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Infrastructures de sport » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 170.5060.330 – Croset réfection du terrain de football B.

Ainsi délibéré en séance du 10 avril 2025

Le Président

Bernard Cottier



La Secrétaire

Silvana Passaro